

REGLEMENT DES 4^{ème} OLYMPIADES DU PAYS DE COGAGNE

22 JUIN 2025

Article 1 : LIEU ET HORAIRES - OBJECTIFS ET BUT

Les Olympiades reprendront leurs quartiers dans le jardin de l'évêché à Lavour de 9h30 à 17h.

Le but de ces jeux est de passer une journée conviviale, intergénérationnelle et de créer des liens entre communes.

Les équipes s'affrontent dans la bonne humeur lors d'épreuves afin de remporter le plus de points possibles. L'équipe gagnante est celle qui obtient le plus de points à la fin des jeux

Article 2 : REPRESENTATION-PARTICIPATION-INSCRIPTION

Le nombre d'équipes est fixé à 10 maximum.

Une équipe doit compter au maximum 6 personnes de plus de 18 ans

Pour chaque équipe un responsable (capitaine) sera désigné et organisera son équipe : qui participe à l'épreuve et dans quel ordre : « Qui fait Quoi ? »

Chaque équipe doit s'inscrire au préalable en donnant le nom du responsable de l'équipe, les noms des participants et leur âge ainsi que le nom de l'équipe.

Un coupon récapitulatif de toute l'équipe doit également être rempli.

Un bulletin d'inscription, accompagné des documents demandés, doit être rempli et fourni au comité des Fêtes avant ***le 30 AVRIL 2025***

Article 3 : ARBITRES- JURY

À chaque épreuve, un arbitre (choisi par le comité organisateur) décide des points attribués aux équipes qui s'affrontent. En cas de litige les responsables des équipes peuvent discuter calmement avec lui. Un jury sera nommé pour trancher lors d'éventuels litiges.

Le jury établira à chaque jeu le classement et le nombre de points.

Article 4 : EQUIPES-CAPITANAT

Chaque équipe désignera un capitaine qui devra avoir plus de 18 ans.

Celui-ci devra s'assurer du nombre de joueurs par jeu et le respect des règles du jeu par les participants.

Le capitaine doit veiller à l'esprit collectif et à une ambiance conviviale, amicale et courtoise en oubliant pas que chaque équipe véhicule l'image de son village.

Article 5 : SYSTEME DE POINTS - FAIR-PLAY

Les participants s'engagent à :

- ❖ Accepter dans la joie et la bonne humeur les petits problèmes organisationnels qui pourraient survenir.

- ❖ À prendre le temps après les épreuves de faire part aux organisateurs des points positifs et négatifs de ces jeux inter villages afin qu'ils puissent être améliorés.
- ❖ À prendre connaissance des règles du jeu qui sont écrites et à les respecter.
- ❖ À respecter les membres du comité organisateur et des autres équipes, les arbitres et les membres du jury

Attribution des points

- L'équipe gagnante 5 points
- 2^{ème} équipe 4 points
- 3^{ème} équipe 3 points
- 4^{ème} équipe 2 points
- Les autres équipes 1 point

En cas d'égalité entre deux équipes sur une épreuve, les points seront attribués comme suit :

- Pour la 1^{ère} place : 5 points chacune 4 points pour la 3^{ème} place...
- Pour la 2^{ème} place : 4 points chacune 3 points pour la 4^{ème} place...
- Pour la 3^{ème} place : 3 points chacune 2 points pour la 5^{ème} place...
- Pour la 4^{ème} place : 2 points chacune 1 point pour les autres

Ces points seront affichés au fur et à mesure des épreuves.

En cas d'égalité à la fin des épreuves, une épreuve complémentaire départagera les équipes. (la dernière épreuve)

À la fin des épreuves, les arbitres se réunissent, comptent les points, délibèrent et annoncent ensuite le classement final.

FAIR-PLAY et TRICHERIE

SOYONS FAIR-PLAY, les olympiades ne sont que des jeux.
Convivialité et bonne humeur seront les mots clés de cette journée.

Article 6 : EPREUVES ET « FIL ROUGE » :

Elles sont données en annexe de ce règlement.

Article 7 : RESPONSABILITE :



IL EST OBLIGATOIREMENT DEMANDE POUR CHACUN DES PARTICIPANTS UNE ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

IL EST EGALEMENT OBLIGATOIRE POUR LE OU LES PARTICIPANTS A LA COURSE DE VOITURES A PEDALE D'ETRE MUNI D'UN CASQUE (fourni par vos soins)

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicules par exemples).

Article 8 : Repas

Une formule repas composée de la façon suivante : sangria – plat unique – dessert – eau – vin – café sera proposée à la vente et servi par les membres du comité organisateur.

Cette formule vous sera proposée au prix de : 15€ pour les adultes

10 € pour les enfants de moins de 12 ans

Une fiche de réservation obligatoire devra être jointe lors de l'inscription de l'équipe aux jeux. Elle devra être accompagnée du règlement. Vous aurez également la possibilité de régler directement sur le site www.helloasso.com en précisant le nom de l'équipe.

Un point d'eau, IDENTIFIE, sera mis gracieusement à disposition des participants.

De plus, la buvette du comité sera ouverte tout au long de ces Olympiades.

Article 9 : COUVERTURE PHOTOS ET AUDIOVISUELS

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

☞ L'inscription aux jeux vaut acceptation du présent règlement ☞

Signature du capitaine de l'équipe

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

A.....Le.....